

Novances-David & Associés

« Horizon »

455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés

Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Novances-David & Associés
« Horizon »
455, Promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

| Tests de perte de valeur des goodwill, des actifs corporels et incorporels <i>(Notes 2.4 – Traitement des goodwill, 2.7 – Immobilisations incorporelles et corporelles, 4.1.1 – Goodwill, 4.1.2 – Immobilisations corporelles et 4.1.3 – Immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés)</i> | |
|--|---|
| Point clé de l'audit | Réponse apportée lors de notre audit |
| <p>Au 31 décembre 2017, la valeur des goodwill et des actifs corporels et incorporels s'élève à 105 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 299,7 millions d'euros. Ces actifs sont composés des goodwill (8,5 millions d'euros, cf. note 4.1.1 « Goodwill » de l'annexe), des immobilisations corporelles (96,1 millions d'euros, cf. note 4.1.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe) et des immobilisations incorporelles (0,4 million d'euros, cf. note 4.1.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe).</p> <p>La valeur de ces actifs est testée par la Direction dès que des indicateurs ou des événements externes, ou bien des éléments internes, indiquent un risque de perte de valeur et au moins une fois par an concernant les goodwill. Les notes 2.4 « Traitement des goodwill » et 2.7 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités mises en œuvre par le Groupe pour s'assurer que la valeur comptable des actifs corporels, incorporels et des goodwill, regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison, d'une part, de la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction, et, d'autre part, de la sensibilité de ces hypothèses sur les comptes consolidés.</p> <p>Les principales hypothèses, la méthodologie retenue et les tests de sensibilité sont présentés dans les notes 2.4 « Traitement des goodwill » et 2.7 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> | <p>Nous avons examiné les procédures mises en place par le groupe relatives aux tests de perte de valeur de ces actifs et effectué un examen critique des leurs modalités de mises en œuvre. Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">- vérifié, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus des différentes UGT du Groupe en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;- rapproché les données composant la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants correspondant figurant dans les comptes consolidés ;- apprécié le caractère raisonnable des projections de trésorerie préparées par la Direction par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le groupe, et des analyses de sensibilité sur les hypothèses suivantes : non reconduction de l'exploitation du site du Balançon, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini ;- apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur de ces actifs avec les dispositions de la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs" et vérifié les informations chiffrées communiquées en note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité. |

GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017

| Evaluation des créances clients du groupe au Maroc <i>(Notes 2.11 – Créances clients et provisions pour créances douteuses, 2.28 - Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et 4.1.16 – Créances nettes de dépréciation de l'annexe aux comptes consolidés)</i> | |
|---|---|
| Point clé de l'audit | Réponse apportée lors de notre audit |
| <p>Au 31 décembre 2017, les créances clients inscrites au bilan du Groupe s'élèvent à 65,8 millions d'euros. Le Groupe est amené à traiter avec des clients en France et au Maroc et notamment via des marchés publics avec des collectivités locales. Les créances du Groupe sur les collectivités marocaines s'élèvent à 33,5 millions d'euros, dont 27,3 millions d'euros à plus d'un an. Le montant des provisions sur les créances marocaines s'élève à 7,2 millions d'euros. Comme décrit en notes 2.11 « Créances clients et provisions pour créances douteuses », 2.28 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations » et 4.1.16 « Créances nettes de dépréciations » de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction estime la probabilité de recouvrement des créances de manière individuelle client par client et de façon exhaustive, à partir de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accord existants, de l'historique de paiements, de leur durée de détention et d'éventuels contentieux en cours devant les tribunaux, et détermine ainsi un montant de provision à comptabiliser.</p> <p>Nous avons considéré que l'estimation des provisions sur les créances clients au Maroc est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe, de leur ancienneté ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable de celles-ci.</p> | <p>Notre approche d'audit sur la dépréciation des créances clients au Maroc a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécier les hypothèses utilisées pour l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;- examiner avec la Direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autres, les protocoles d'accord signés ;- analyser l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et le Groupe ;- s'assurer de la conformité de la provision pour dépréciation avec la politique du Groupe en la matière ;- effectuer les contrôles arithmétiques du calcul de la provision pour dépréciation ;- s'assurer de la conformité des principes de dépréciation et de présentation prévus par le dispositif normatif ;- contrôler la pertinence des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés. |

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'Assemblée Générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 9^{ème}, dont respectivement 13 et 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Marseille et Nice, le 25 mai 2018

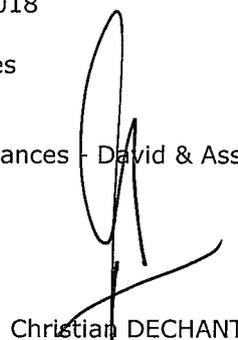
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI

Novances - David & Associés



Christian DECHANT

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2017 (en K€)

| ACTIF | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| ACTIFS NON-COURANTS | | | |
| Goodwill | 4.1.1 | 8 554 | 8 543 |
| Immobilisations corporelles | 4.1.2 | 96 068 | 95 450 |
| Autres immobilisations incorporelles | 4.1.3 | 409 | 485 |
| Participations comptabilisées par mises en équivalence | 4.1.4 | 184 | 94 |
| Titres disponibles à la vente | 4.1.5 | 1 980 | 193 |
| Autres actifs non-courants | 4.1.6 | 44 367 | 44 612 |
| Impôts différés actifs | 4.1.11 | 1 917 | 2 487 |
| Actifs activités abandonnées | 4.1.18 | 2 876 | 4 335 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 156 355 | 156 199 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks et en-cours | 4.1.7 | 2 327 | 2 271 |
| Clients et comptes rattachés | 4.1.16 | 65 799 | 70 736 |
| Autres actifs courants | 4.1.6 | 2 620 | 4 628 |
| Actifs d'impôts courants | 4.1.14 | 20 365 | 16 125 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.1.8 | 52 245 | 51 581 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 143 356 | 145 341 |
| TOTAL ACTIF | | 299 711 | 301 540 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital émis | 4.2.1 | 21 416 | 21 416 |
| Autres réserves | 4.2.2 | 45 143 | 36 775 |
| Titres en auto-contrôle | 4.2.3 | -2 141 | -2 056 |
| Résultat net – part du groupe | | 7 296 | 9 033 |
| Capitaux propres part du groupe | | 71 714 | 65 168 |
| Intérêts non contrôlés | | -267 | -456 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 71 447 | 64 712 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Emprunts et passifs financiers à long terme | 4.1.9 | 58 197 | 64 348 |
| Impôts différés passifs | 4.1.11 | 2 334 | 2 270 |
| Provisions à long terme | 4.1.12 | 19 193 | 17 621 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 4.1.13 | 9 784 | 10 846 |
| Autres passifs non courants | 4.1.15 | 1 514 | 2 080 |
| Passifs activités abandonnées | 4.1.18 | 4 020 | 5 979 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | | 95 042 | 103 144 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 33 613 | 31 116 |
| Emprunts à court terme | | 7 962 | 8 946 |
| Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme | 4.1.9 | 34 494 | 32 038 |
| Passif d'impôts courants | 4.1.14 | 43 282 | 46 500 |
| Provisions à court terme | 4.1.12 | 8 911 | 9 304 |
| Autres passifs courants | 4.1.15 | 4 960 | 5 780 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | | 133 222 | 133 684 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 299 711 | 301 540 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017 (en K€)

| | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------|---------------|---------------|
| PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 4.3.2 | 230 307 | 218 637 |
| Autres produits de l'activité | | 81 | 242 |
| Achats consommés | | -15 101 | -12 096 |
| Charges de personnel | 4.3.3 | -114 397 | -109 709 |
| Charges externes | | -55 396 | -49 193 |
| Impôts et taxes | | -6 390 | -6 119 |
| Dotations aux amortissements nette des reprises | 4.3.4 | -29 569 | -28 027 |
| Dotations aux provisions nette des reprises | 4.3.4 | -1 762 | -1 067 |
| Variation des stocks des en cours et produits finis | | 1 | 19 |
| Autres produits et charges courants | 4.3.5 | -1 | 119 |
| Résultat opérationnel | | 7 773 | 12 806 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 430 | 688 |
| Coût de l'endettement financier brut | 4.3.6 | -2 060 | -2 753 |
| Coût de l'endettement financier net | | -1 630 | -2 065 |
| Autres produits et charges financiers | 4.3.7 | 2 100 | 1 309 |
| Charge d'impôt | 4.3.8 | -708 | -2 566 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 4.1.4 | 59 | -358 |
| Résultat net avant résultat activités arrêtées | | 7 594 | 9 126 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | 4.1.18 | -196 | -1 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 7 398 | 9 125 |
| Intérêts non contrôlés | 4.3.9 | 102 | 92 |
| Résultat net (part du groupe) | | 7 296 | 9 033 |
| Résultat net par action hors autocontrôle (en euros) | 4.3.10 | 1.914727 | 2.337188 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 4.3.10 | 1.914727 | 2.337188 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017 (en K€)

| | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 7 398 | 9 125 |
| Gains et pertes actuariels bruts | | 1 740 | -564 |
| Impôt sur gains et pertes actuariels | | 580 | 188 |
| Eléments non recyclables en résultat | | 1 160 | -376 |
| Ecart de conversion | | 145 | 304 |
| Autres éléments recyclables | | 61 | |
| Eléments recyclables en résultat | | 207 | 304 |
| Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts | | 1 367 | -72 |
| Résultat global de la période | | 8 765 | 9 053 |
| Intérêts non contrôlés | | 253 | 163 |
| Part du groupe | | 8 512 | 8 890 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017 (en k€)

| | Capital | Réserves liées au capital | Titres en auto-contrôle | Réserves et Résultats consolidés | Résultats enregistrés en cap. propres | Capitaux propres (groupe) | Intérêts Non contrôlés | Total capitaux propres |
|---|---------------|---------------------------------|-------------------------------|--|--|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Notes</i> | 4.2.1 | 4.2.2 | 4.2.3 | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 21 416 | 4 | -2 059 | 38 071 | -233 | 57 199 | -358 | 56 840 |
| Opérations sur le capital | | | | | | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | 3 | | 44 | 47 | | 47 |
| Dividendes | | | | -967 | | -967 | -261 | -1 228 |
| Résultat global de la période | | | | 8 890 | | 8 890 | 163 | 9 053 |
| Sortie de périmètre | | | | | | | | |
| Reclassement période | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 | 21 416 | 4 | -2 056 | 45 994 | -189 | 65 169 | -457 | 64 712 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 | 21 416 | 4 | -2 056 | 45 994 | -189 | 65 169 | -457 | 64 712 |
| Opérations sur le capital | | | | | | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | -89 | | -7 | -96 | | -96 |
| Dividendes | | | | -1 934 | | -1 934 | | -1 934 |
| Résultat global de la période | | | | 8 512 | | 8 512 | 253 | 8 765 |
| Sortie de périmètre | | | | | | | | |
| Reclassement période | | | | 63 | | 63 | -63 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2017 | 21 416 | 4 | -2 145 | 52 635 | -196 | 71 714 | -267 | 71 447 |

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017 (en k€)

| | | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------|----------------|----------------|
| Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires) | | 7 398 | 9 125 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | | 31 331 | 29 094 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | | | |
| Autres produits et charges calculés | | 592 | 1 095 |
| Plus et moins-value de cession | | -208 | -68 |
| Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | -58 | 358 |
| Dividendes (titres non consolidés) | | -38 | -44 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 39 015 | 39 560 |
| Coût de l'endettement financier | | 1 630 | 2 065 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | | 708 | 2 566 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | (A) | 41 353 | 44 191 |
| Impôts versés | (B) | -636 | -3 231 |
| Variation du B.F.R lié à l'activité | (C) | -219 | 7 278 |
| Autres lié à l'activité | (C) | | 13 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C) | (D) | 40 498 | 48 251 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | -195 | -212 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles | | -190 | -88 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles | | -30 415 | -22 532 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 2 194 | 1 339 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | | -1790 | |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | | | 398 |
| Incidences des variations de périmètre | | | |
| Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés) | | 27 | 44 |
| Variation des prêts et avances consentis (*) | | 306 | -2 693 |
| Subventions d'investissement reçues | | 102 | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (E) | -29 766 | -23 532 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | | |
| Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital : | | | |
| - Versées par les actionnaires de la société mère | | | |
| - Versées par les minoritaires des sociétés intégrées | | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | | -74 | 47 |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice : | | | |
| - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | -1 934 | -965 |
| - Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | | -263 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | 29 735 | 18 916 |
| Remboursement d'emprunts | | -31 181 | -28 667 |
| Remboursement d'emprunts (location financement) | | -4 086 | -4 005 |
| Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement) | | -1 630 | -2 065 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | 11 | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | (F) | -9 159 | -17 002 |
| Dont Flux issu des activités abandonnées | | | |
| Incidence des variations des cours des devises | (G) | 22 | -8 |
| Trésorerie activité abandonnées | (H) | | |
| Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+ H) | | 1 595 | 7 709 |

(*) Ce montant correspond à la variation du compte courant consenti par la société mère à la société ZEPHIRE afin de financer son activité. Cette société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, raison pour laquelle ce mouvement figure dans les flux de trésorerie.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)

| | | 31/12/2017 | Variations | 31/12/2016 |
|---|-----|-------------------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie brute | (a) | 52 245 | 664 | 51 581 |
| Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus) | (b) | -7 962 | 984 | -8 946 |
| Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme | (c) | 239 | -53 | 292 |
| Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c) | | 44 522 | 1 595 | 42 927 |
| Endettement financier brut (courant et non courant) | (e) | -92 691 | 3 695 | -96 386 |
| Endettement financier net (e) - (d) | | -48 169 | 5 290 | -53 459 |
| <i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i> | | | | |

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Informations générales

1.1 – Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Avril 2018, puis de nouveau le 14 mai 2018. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

1.2 – Evénements majeurs de l'exercice

-Litiges en cours concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêts. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore vu le jour.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols-en-Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR), et le SMIDDEV depuis le 1er janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6.8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1er janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société SMA, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société SMA, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,60 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. En cumul la provision s'élevait ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014, montant maintenu depuis.

En décembre 2014 la société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,40 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,70 M€ provisionné en 2013, ainsi que l'écart de 1,70 M€ considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,80 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1^{er} avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions.

Les différents contentieux ont été appelés aux audiences des 15 janvier et 19 mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par deux arrêts du 29 janvier 2018, la Cour a :

- 1- annulé intégralement le titre de recettes n°2013-407 du 5 août 2013
- 2- annulé le titre n° 2014-178 du 28 mars 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 730.445 euros.

Par trois arrêts du 30 mars 2018, la Cour a :

- 3- rejeté la requête en appel du SMIDDEV contre le jugement annulant le titre de recettes n° 2014-454 du 2 septembre 2014
- 4- annulé le titre n° 2014-120 du 19 février 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 569.575 euros
- 5- annulé le titre n°2014-676 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 4.410.267 euros.

Le groupe a introduit des pourvois en cassation contre les décisions citées aux points 2,4 et 5 ci-dessus et prévoit que le SMIDDEV se pourvoit en cassation sur les décisions citées aux points 1 et 3 ci-dessus. En conséquence, les provisions sont maintenues au 31 Décembre 2017.

- Concernant l'exploitation de notre installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon, dont la précédente autorisation avait fait l'objet d'une annulation contentieuse, elle est actuellement réalisée dans le cadre d'un arrêté préfectoral, obtenu le 6 août 2014 pour une durée de 6 ans autorisant l'exploitation jusqu'en août 2020. Cependant, une décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononce l'annulation de l'autorisation préfectorale en cours pour des motifs d'urbanisme et enjoint le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision. Nous prévoyons en conséquence une fermeture du site durant la première quinzaine du mois d'août 2018.

Cet arrêt pourrait entraîner des conséquences :

- Sociales, qui nous conduiraient à envisager des reclassements, et des licenciements pour motif économiques pour une partie du personnel du site ;
- Economiques, avec une baisse du chiffre d'affaires estimée à 5 M€ sur l'exercice.

Pour anticiper les échéances des autorisations préfectorales d'exploiter les installations de stockage de déchets non dangereux du Balançon et de Roumagayrol, nous avons procédé au dépôt des demandes d'autorisations nécessaires à leur poursuite d'activité.

Compte tenu du contexte environnemental (présence d'une Réserve Naturelle autour du site), politique (opposition de principe à visée principalement électorale du maire de la commune d'implantation) et concurrentiel (actions d'influences d'entreprises concurrentes), le renouvellement de l'autorisation du site du Balançon nécessite des efforts particuliers. Sa parfaite intégration environnementale (l'extension est entièrement comprise dans l'enceinte du site et sur des espaces déjà intégralement anthropisés), son emplacement stratégique et les besoins du département en gisement de traitement de déchets, incitent à croire que l'autorisation sera obtenue du Préfet du Var. A ce jour notre demande d'autorisation est toujours en cours d'instruction.

-Concernant le sécheur de boues, ce dernier a subi plusieurs dysfonctionnements et pannes notamment en 2014. Le traitement des boues a été sous-traité à la SEDE pour une durée de cinq ans dans le cadre du marché avec la CAVEM, la société se devant de conserver le sécheur opérationnel pour assurer la continuité du service du marché de la CAVEM, en cas de défaillance du sous-traitant.

Afin d'assurer un avantage économique à cette installation, la société a pris la décision d'investir dans un évaporateur de concentrats (mis en service en septembre 2015) dont le fonctionnement est couplé à des composants du sécheur de boues, notamment la chaudière et l'oxydeur. Le montant total de l'investissement s'est élevé à 1 343k€. Les conditions d'exploitation n'ayant pas changé au cours de l'exercice, la société n'a pas effectué de dépréciation sur ce matériel au 31 décembre 2017.

2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2017 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 sans impact sur les états financiers du groupe sont les suivantes :

- Amendements à IAS 7 : Information liée aux activités de financement.
- Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 :

- IFRS 9 : Instruments financiers.
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé avec compensation négative.
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- Amendements à IFRS 15 : Clarifications.
- IFRS 16 : Contrats de location.
- IFRS 17 : Contrats d'assurance.

S'agissant plus spécifiquement des normes dont l'application devient obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 15 : nous avons fait l'inventaire des différentes catégories de prestations vendues par le Groupe et revu l'ensemble des clauses contractuelles attachées. Les résultats de cette analyse montrent que l'application de la norme IFRS 15 serait sans impact majeur sur les conditions de reconnaissance du chiffre d'affaires et que l'incidence sur les états financiers du Groupe serait donc sans incidence matérielle.
- IFRS 9 et IFRS 16: le Groupe est en cours d'évaluation des impacts éventuel de l'application de ces normes sur ces états financiers mais ne dispose pas encore à ce stade d'éléments chiffrés.

2.2 – Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)

2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Six UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures (cf commentaires en 1.2 et 4.5), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe 3 centres de tri et valorisation, le centre de tri du Muy, le site du Broc (qui fait l'objet d'un marché public se terminant en 2026) et la DSP d'Athanor qui arrive à échéance en 2019.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

- Développement

Cette UGT concerne l'activité travaux public et réalise 90% de son chiffre d'affaires au sein du groupe.

Les UGT « Collecte / Nettoyage » et « Traitement » sont testées chaque année car des goodwill y sont attachés. Au titre de l'exercice 2017, l'UGT « Tri / Valorisation » l'a été du fait d'un indice de perte de valeur sur l'un des contrats significatifs du Groupe.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 1.8 % pour la projection des flux de trésorerie.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision : Elle est de 3 ans sauf pour les unités suivantes,
 - 30 ans pour le traitement
 - 9 ans pour le tri

L'horizon de la prévision a dû être prolongé pour ces deux UGT en raison de changements significatifs à venir. Pour ces deux unités la structure de l'exploitation sur les 3 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs. La durée a été développée sur trente ans pour l'UGT de traitement afin de tenir compte en détail dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités.

- Taux d'actualisation : 6.3% pour la France, 7.5 % pour les sociétés étrangères. Ces taux sont notamment déterminés à partir d'un taux sans risque de 1.25 %, d'une prime de risque de marché comprise entre 6.75% et 7.25% et d'une prime de taille de 2%. Pour les activités à l'étranger une prime spécifique de 1.2% a été rajoutée au taux d'actualisation retenu.
- Les tests effectués sur l'unité de traitement sont réalisés selon l'hypothèse d'une reconduction de l'exploitation du site du Balançon sur une durée de 5 ans. Toutefois même en cas de non reconduction, la valeur testée reste supérieure au montant du goodwill affecté à l'unité, la valeur d'utilité ressortant à 25.4 M€ pour une valeur en compte de 23 M€.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. En supplément de la sensibilité à l'hypothèse de reconduction de l'exploitation du site du Balançon sur une durée de 5 ans évoquée ci-avant, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les unités génératrices de trésorerie qui concourent à la vérification des principaux Goodwill, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

| unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT | impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité | | Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée | Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable |
|---|---|--------|---|---|
| | + 1PT | -1PT | | |
| en K€ | | | | |
| Collecte | -21 541 | 33 694 | 70 637 | 12,76 % |
| Traitement | -6 964 | 10 975 | 11 679 | 8,27 % |
| Tri-Valorisation | -7 630 | 12 106 | 18 419 | 9,89 % |

| unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT | impact d'une augmentation/diminution d'un ½ point de taux de croissance sur la valeur d'utilité | | Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée | Variation du taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable |
|---|---|---------|---|--|
| | + 0.5PT | -0.5PT | | |
| en K€ | | | | |
| Collecte | 14 472 | -11 552 | 70 637 | -5.55% |
| Traitement | 3 656 | -2 926 | 11 679 | -1.2% |
| Tri-Valorisation | 5 079 | -4 010 | 18 419 | -2.3% |

Les Goodwill attachés aux deux unités génératrices de trésorerie concernant l'activité de la société Gosselin (environnement et travaux publics) ont été totalement provisionnés sur les exercices antérieurs (3 796 K€)

Par ailleurs la valeur comptable nette du groupe est inférieure à la capitalisation boursière de celui-ci au 31/12/2017 ainsi qu'à la date d'arrêt des comptes.

2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

| Pays | taux début exercice | taux moyen de l'exercice | taux fin d'exercice |
|------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Maroc | 10,6566 | 10,9934 | 11,2218 |
| Mauritanie | 378,8711 | 407,1466 | 425,5217 |
| Tunisie | 2,4256 | 2,7695 | 2,978 |

2.6 - Dates d'arrêt des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2017.

2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (voir 2.4) et la juste valeur (nette des frais de cession).

Compte tenu d'une rentabilité plus faible qu'anticipée sur un contrat significatif de l'UGT Tri / Valorisation, s'agissant d'un indice de perte de valeur, les immobilisations regroupées au sein de cette UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater une dépréciation dans les comptes 2017 (cf 2.4).

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

| Libellés | Linéaire |
|---|--------------|
| Immobilisations incorporelles | |
| 208 - Logiciels | 20 % à 100 % |
| Immobilisations corporelles | |
| 214.1 - Constructions | 5 à 20 % |
| 215.4 - Installations, techniques, mat. et outillage | 7 à 20 % |
| 218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers | 10 à 33.33 % |
| 218.2 - Matériel de transport | 12.5 à 17 % |
| 218.3 - Matériel de bureau et informatique | 10 à 25 % |
| 218.4 - Mobilier | 20 % |

2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Cependant l'évaluation reste en coût historique, car en l'absence de référence de marché pertinente, cette approche reste la meilleure approche de la juste valeur. Les pertes et gains latents sont le cas échéant comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des titres (notamment en cas de baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en-deçà de leur coût), le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Cette perte ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat lors des exercices ultérieurs.

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

2.9 - Autres actifs financiers (hors créances clients)

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

2.11 - Créances clients et provisions pour créances douteuses

Les créances clients ont une maturité à moins d'un an. Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti.

Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur (retard de paiement, difficultés financières du client, renégociation au regard du délai de paiement, etc...) et lorsque les créances clients sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention.

2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 33 1/3 pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 4 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

2.14 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 1.029 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2017).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 1.2 %
- Un taux d'actualisation de 1.30%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

2.18 - Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

2.19 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur les emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative.

2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme ou des SICAV de type « monétaire euro » et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

2.21 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

2.22 - Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

2.23 - Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à la vente de biens ou de services est constatée en produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété
- Les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus
- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en net des charges induites par ces mêmes activités ; c'est ainsi que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

2.24 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2017 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2017,
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays,
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2018 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il passe de 33 1/3 pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 4 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

2.25 – Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

2.26 – Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

2.27 – Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 363 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes. Ils sont ventilés comme suit :

| - | Deloitte | | | | Novances - David & Associés | | | | Audit & Contrôle | | | |
|--|---|-------------|-----------|-------------|---|-------------|----------|-----------|--|-------------|----------|-----------|
| | Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés) | | Réseau | | Commissaire aux comptes (Novances - David & Associés) | | Réseau | | Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle) | | Réseau | |
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2017 (en milliers d'euros) | | | | | | | | | | | | |
| Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel | | | | | | | | | | | | |
| • Entité | 81 | 47% | n/a | | 26 | 31% | n/a | | 0 | 0% | n/a | |
| • Entités contrôlées (1) | 67 | 39% | 40 | 100% | 60 | 69% | | | 65 | 100% | | |
| <i>Sous-total A</i> | 148 | 86% | 40 | 100% | 86 | 100% | 0 | 0% | 65 | 100% | 0 | 0% |
| Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires | | | | | | | | | | | | |
| • Entité | | | | | | | | | | | | |
| • Entités contrôlées (1) | | | | | | | | | | | | |
| <i>Sous-total B</i> | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2) | | | | | | | | | | | | |
| • Entité | 24 | 14% | | | 0 | 0% | | | 0 | 0% | | |
| • Entités contrôlées (1) | | | | 0% | | | | 0% | | | | 0% |
| <i>Sous-total C</i> | 24 | 14% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| <i>Sous-total D = B + C</i> | 24 | 14% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| TOTAL E = A + D | 172 | 100% | 40 | 100% | 86 | 100% | 0 | 0% | 65 | 100% | 0 | 0% |

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant

2.28 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Au 31 décembre 2017, le montant net des goodwill est de 8 554 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Au 31 Décembre 2017 le montant de l'impôt différé concernant les déficits se monte à 149 K€.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 9 784 K€ au 31 décembre 2017.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation (1.029% au 31 Décembre 2017). Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 16 414 K€ au 31 décembre 2017.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 11 690 K€ au 31 décembre 2017. Elles comprennent notamment une provision de 6 830 K€ sur un litige avec le SMIDDEV concernant l'interprétation d'un article de la délégation de service public du site de Bagnols en forêt (cf paragraphe 1.2 sur les événements majeurs de l'exercice).

- Dépréciation des créances relatives aux clients collectivités au Maroc (cf. note 4.1.16)

Au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Cette estimation est réalisée, de manière individuelle client par client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accord existants, de l'historique des paiements, de leur durée de détention et d'éventuels contentieux en court devant les tribunaux (soit une provision de 7 159 K€ au 31 décembre 2017).

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées (cf. note 4.1.18)

Concernant les activités arrêtées en Tunisie et en Mauritanie durant l'année 2014, une perte de 6299 K€ a été constatée sur les créances clients relatives aux activités en Mauritanie, couverte par une reprise d'une provision équivalente. Les créances concernant les activités en Tunisie sont provisionnées pour un montant de 855 K€, soit 100% du solde client.

2.29 – Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

-Taxe foncière en période de post-exploitation :

Ainsi que décrit dans les paragraphes 2.14 et 2.28, le groupe a provisionné dans ses comptes les couts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le conseil d'état a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation. Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe, car trop d'incertitudes subsistent pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'est pas connu à ce jour, ce qui conditionne l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe.
- D'autre part les modalités de calcul de cette taxe font actuellement l'objet d'un contentieux du groupe avec l'administration.
- De plus la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'est saisie de ce sujet et a entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'est pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière.

Le passif éventuel lié à cette obligation varie selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel était entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes au 31 décembre 2016, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2017.

3 - Périmètre de consolidation

3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

3.2 - Filiales consolidées

| Dénomination | N° Siren | % Intérêt | % Contrôle | Mode d'intégration | |
|---------------------------------|-----------------|-------------|------------|--------------------|----|
| Azur Valorisation | Draguignan | 802 579 755 | 100 % | 100 % | IG |
| Abval | Draguignan | 808 275 754 | 100 % | 100 % | IG |
| Dragui-Transports (Dt) | Draguignan | 722 850 070 | 95.65 % | 100 % | IG |
| Exarent | Draguignan | 804 024 289 | 100 % | 100 % | IG |
| Deverra | Draguignan | 808 318 349 | 99.86% | 100 % | IG |
| Roger Gosselin | Mannevillette | 424 656 502 | 100 % | 100 % | IG |
| Sci foncière de la Mole | Draguignan | 490 920 634 | 47.82% | 50% | IG |
| Pizzorno AMSE | Tunis (Tunisie) | | 59.48% | 60% | IG |
| Pizzorno Environnement Tunisie | Tunis (Tunisie) | | 98.91 % | 100 % | IG |
| Samnet | Saint-Ambroix | 302 221 403 | 100 % | 100 % | IG |
| Segedema | Rabat (Maroc) | | 98.49 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Eau et Assmt | Draguignan | 323 592 295 | 99.22 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Industrie | Draguignan | 803 515 444 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environm Internat | Draguignan | 803 515 519 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Environnement Services | Draguignan | 525 244 190 | 100 % | 100 % | IG |
| Pizzorno Global Services | Draguignan | 808 299 671 | 100 % | 100 % | IG |
| Propolys | Draguignan | 525 089 371 | 100 % | 100 % | IG |
| Proval | Le Bouget | 803 243 724 | 100 % | 100 % | IG |
| Nicollin Gpe Sep | Draguignan | | 50% | 50% | ME |
| Société de tri d'Athanol | La Tronche | 790 294 508 | 100 % | 100 % | IG |
| Teodem | Rabat (Maroc) | | 99.21 % | 100 % | IG |
| Teomara | Rabat (Maroc) | | 98.65 % | 100 % | IG |
| Teorif | Rabat (Maroc) | | 99.20 % | 100% | IG |
| Valeor | Draguignan | 802 557 942 | 100 % | 100 % | IG |
| Valteo | Draguignan | 802 556 241 | 100 % | 100 % | IG |
| Zephire | Toulon | 790 031 546 | 50.98 % | 51 % | ME |

3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

| Sociétés | % capital détenu | Quote-part capitaux propres | Résultat Exercice 2017 | Valeur des titres |
|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|
| SCI du Balançon | 15,93 | 39 | 231 | 174 ⁽¹⁾ |
| SA Scann | 5 | (nd) | (nd) | 0 ⁽²⁾ |
| GIE varois d'assainissement | 5 | (nd) | (nd) | 7 |
| IRFEDD | 13,5 | (nd) | (nd) | 2 |
| SPANC Sud Sainte Baume | 30 | (nd) | (nd) | 9 ⁽³⁾ |
| Z ET P à Abu Dhabi | 49 | (nd) | (nd) | 0 ⁽⁴⁾ |
| Total | | | | 192 |

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

4 - Notes explicatives sur les comptes

4.1 - Notes sur le bilan

4.1.1 - Goodwill

| Sociétés Détenrices | Sociétés détenues | Goodwill 31/12/16 | Augmentation | Diminution | Goodwill 31/12/17 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------|------------|-------------------|
| Gpe | Dt | 5 948 | | | 5 948 |
| Gpe | Gosselin | 0 | | | 0 |
| Gpe | Propolys | 134 | | | 134 |
| Gpe | Peindustrie | 280 | | | 280 |
| Dt | Propolys | 4 | | | 4 |
| Propolys | Valeor | 110 | | | 110 |
| Propolys | Selfema | 45 | | | 45 |
| Peindustrie | Valeor | 12 | | | 12 |
| | | 6 533 | | | 6 533 |
| Dt | | 395 | | 82 | 313 |
| Dt | | 311 | | | 311 |
| Gpe | | 482 | 94 | | 576 |
| Propolys | | 117 | | | 117 |
| Samnet | | 39 | | | 39 |
| Proval | | 515 | | | 515 |
| Athanor | | 151 | | | 151 |
| (*) | | 2 010 | 94 | 82 | 2 022 |
| Total Goodwill | | 8 543 | | | 8 555 |

(*) Dont 1572 K€ représentent la valeur nette des indemnités de départ à la retraite affectées aux personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

4.1.2 - Immobilisations corporelles

| Rubriques | 31/12/16 | Acquisitions | Cessions | Variation périmètre | Autres (*) | 31/12/17 |
|------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------------|--------------|----------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | | |
| Terrains | 5 864 | 950 | | | -1 | 6 813 |
| Constructions | 55 537 | 1363 | -115 | | 762 | 57 547 |
| Installations techniques | 48 754 | 2 379 | -2 471 | | 794 | 49 456 |
| Autres immobilisations corporelles | 156 815 | 25 968 | -14 151 | | -797 | 167 835 |
| Immobilisations en cours | 5 209 | 2 006 | | | -2678 | 4 537 |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| Total Valeur Brute | 272 179 | 32 666 | -16 737 | 0 | -1920 | 286 188 |
| Amortissements | | | | | | |
| Constructions et terrains | 36 324 | 5 489 | -115 | | -194 | 41 504 |
| Installations techniques | 28 830 | 6 719 | -1 325 | | -357 | 33 867 |
| Autres immob. corporelles. | 110 331 | 17 189 | -13 310 | | -705 | 113 505 |
| Total amortissements | 175 485 | 29 397 | -14 750 | | -1256 | 188 876 |
| Dépréciation | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations en cours (**) | 1 244 | | | | | 1 244 |
| Total dépréciations | 1 244 | | | | | 1 244 |
| Total Net | 95 450 | | | | | 96 068 |

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beauzire et Culhat a été maintenue à hauteur des sommes engagées en immobilisation en cours les années précédentes (1 244K€)

Les acquisitions les plus significatives de l'exercice concernent pour 14 M€ des matériels affectés aux marchés de collecte des secteurs de Lyon et Toulon et pour 4M€ des investissements sur le site de traitement du Cannet des maures.

Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut de matériels amortis et notamment pour 9 M€, de biens préalablement financés en crédit-bail.

4.1.3 - *Immobilisations incorporelles*

| Rubriques | 31/12/16 | Acquisitions | Cessions | Variation périmètre | Autres | 31/12/17 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|---------------------|-----------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Concessions, brevets, marques | 1 651 | 96 | -20 | | -1 | 1 726 |
| Droit au bail | 15 | | | | | 15 |
| Autres | 65 | | | | -2 | 63 |
| Total Valeur Brute | 1 731 | 96 | -20 | | -3 | 1 804 |
| Amortissements (*) | | | | | | |
| Concessions, brevets, marques | 1 182 | 171 | -20 | | -1 | 1 332 |
| Autres | 64 | 1 | | | -2 | 63 |
| Total amortissements | 1 246 | 172 | -20 | | -3 | 1 395 |
| Total Net | 485 | | | | | 409 |

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

4.1.4 - *Participations mises en équivalence*

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de deux sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société en participation GPE NICOLLIN. Cette société fait l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur ses actifs et passifs.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2017 (K€) :

| | Zephire | SEP GPE Nicollin |
|----------------------|---------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 24 988 | 3 939 |
| Résultat net | -446 | 133 |
| Résultat global | -446 | 133 |
| Dividendes versés | | |
| Actifs non courants | 68 923 | 44 |
| Actifs courants | 16 983 | 1 948 |
| Passifs non courants | 88 287 | - |
| Passifs courants | 6 162 | 1 857 |
| Total Bilan | 96 283 | 1 991 |

4.1.5 - *Titres disponibles à la vente*

Il s'agit :

| | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|--------------|-----------|--------------|------------|
| | Brut | Provision | Net | net |
| SCI du Balançan | 174 | | 174 (1) | 174 (1) |
| SA Scann | 15 | 15 | 0 | 0 |
| Z et P à Abu Dhabi | 25 | 25 | 0 | 0 |
| Autres | 9 | | 9 | 10 |
| Total | 223 | 40 | 183 | 184 |
| <u>Créances rattachées à des participations</u> | | | | |
| Autres | 9 | | 9 | 9 |
| Total | 9 | | 9 | 9 |
| <u>Obligations (2)</u> | | | | |
| | 1 788 | | 1 788 | |
| Total | 1 788 | | 1 788 | |
| Total | 2 020 | 40 | 1 980 | 193 |

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Sur l'exercice 2017, le Groupe a placé une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 1 788 K€ au 31 décembre 2017. Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de le considérer comme un « équivalent de trésorerie ».

4.1.6 - *Autres actifs (courants et non courants)*

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | | Décembre 2016 | |
|--|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courants |
| Prêts | | | | |
| Dépôts de garantie et cautionnements | 1 317 | | 1 256 | |
| Créances diverses nettes de dépréciation | 43 050 | 1 804 | 43 356 | 3 412 |
| Charges constatées d'avance | | 816 | | 1 216 |
| Total | 44 367 | 2 620 | 44 612 | 4 628 |

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 43 050 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon qui ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

4.1.7 – *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Matières consommables | 2 388 | 2 382 |
| Provisions sur Matières consommables | -346 | -346 |
| Production de biens | | |
| Marchandises | 285 | 235 |
| Total | 2 327 | 2 271 |

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| - Sicav monétaires | 2 325 | 2 325 |
| - Comptes à terme | 22 500 | 25 500 |
| Valeurs mobilières de placement | 24 825 | 27 825 |
| Disponibilités | 27 420 | 23 756 |
| Total | 52 245 | 51 581 |

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme*

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | | Décembre 2016 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courants |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 30 357 | | 27 839 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 51 904 | | 56 029 | |
| . Echéances + 5 ans | 1 681 | | 1 379 | |
| Location financement | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 3 745 | | 3 932 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 3 821 | | 6 026 | |
| . Echéances + 5 ans | 301 | | | |
| Autres dettes financières | | | | |
| . Echéances - 1 an | | 392 | | 267 |
| . Echéances de 1 à 5 ans | 490 | | 914 | |
| . Echéances + 5 ans | | | | |
| Total | 58 197 | 34 494 | 64 348 | 32 038 |

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

| (En milliers d'euros) | Décembre 2106 | Nouveaux emprunts | Remboursements d'emprunts | Ecarts conversion | Décembre 2017 |
|-------------------------------|---------------|-------------------|---------------------------|-------------------|---------------|
| Emprunts auprès Ets de crédit | 85 247 | 29 735 | -30 883 | -158 | 83 941 |
| Location Financement | 9 959 | 2 158 | -4 086 | -163 | 7 868 |
| Autres dettes financières | 1 180 | | -298 | | 882 |
| Total | 96 386 | 31 893 | -35 267 | -321 | 92 691 |

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

| Dettes financières | Total Au bilan | - de 1 an | Entre 1 et 5 ans | + de 5 ans |
|--------------------|----------------|---------------|------------------|--------------|
| Emprunts | 92 691 | 34 494 | 56 215 | 1 982 |
| Intérêts | 2 396 | 1 217 | 1 108 | 71 |
| Total | 95 087 | 35 711 | 57 323 | 2 053 |

4.1.10 - Contrats de location financement

| Immobilisations concernées | Valeur Brute 12/2017 | Amortissement | Valeur Nette 12/2017 | Redevances restant à payer 12/2017 |
|----------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------|--|
| Autres immob. corporelles | 57 119 | 45 267 | 11 852 | 8 388 |

4.1.11 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

| Catégories | 2017 | | 2016 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs (*) | Passifs |
| - Différences temporaires : | | | | |
| . Organic | 68 | | 63 | |
| . Participation des salariés | 81 | | 135 | |
| . Provisions non déductibles | 1 641 | | 1 623 | |
| . Reports fiscaux déficitaires (*) | 149 | | 694 | |
| . Indemnités d'assurance | | | | |
| . Divers | 13 | | 13 | |
| | 1 952 | | 2 528 | |
| - Provisions non constatées en social | 353 | | 165 | |
| - Annulation provisions réglementées | | 4 001 | | 4 197 |
| - Location – financement | | 1 164 | | 979 |
| - Evaluation d'actif à la juste valeur | | 333 | | 246 |
| - Provisions suivi trentenaire | | 256 | | 325 |
| - Cessions immo. Intra-groupe | 259 | | 233 | |
| - Indemnités fin de carrière | 2 801 | | 3 038 | |
| - Divers | | 28 | | - |
| Total | 5 365 | 5 782 | 5 964 | 5 747 |
| - Compensation ID actifs et passifs par entité | -3 448 | - 3 448 | -3 477 | - 3 477 |
| Total | 1 917 | 2 334 | 2 487 | 2 270 |

(*) Le déficit fiscal que le groupe considère recouvrable sur les bénéfices futurs concerne essentiellement la société Samnet .

4.1.12 - Provisions

| (en milliers d'euros) | 2016 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation périmètre | Autres | 2017 |
|--|---------------|--------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|-----------|---------------|
| Long terme | | | | | | | |
| Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats | 9 654 | 822 | | | | 71 | 10 547 |
| Provision suivi trentenaire | 5 148 | 708 | | | | -29 | 5 827 |
| Risques divers | 2 819 | | | | | | 2 819 |
| Total Long terme | 17 621 | 1 530 | | | | 42 | 19 193 |
| Court Terme | | | | | | | |
| Provisions risques sociaux | 1 258 | 362 | -571 | | | | 1 049 |
| Provisions risques divers et risques sur contrats | 7 990 | 767 | -926 | | | -9 | 7 822 |
| Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats | - | | - | | | | - |
| Provision suivi trentenaire | 56 | | -56 | | | 40 | 40 |
| Total court terme | 9 304 | 1 129 | -1 553 | | | 31 | 8 911 |

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 7 822 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an et notamment une provision pour litige de 6 830 K€ concernant l'interprétation du contrat du site de Bagnols en forêt.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 5 867K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé à parts égales sur le nombre d'années prévu afin d'effectuer les calculs d'actualisation. L'augmentation de provision liée à l'actualisation représente 10 K€ sur l'exercice. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

| Evolution de la provision | |
|---|----------------|
| Provision au 01/01/2017 | (10 844) |
| Charge de l'exercice | (913) |
| Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI | 1 712 |
| Prestations payées | 401 |
| Acquisition | (140) |
| Cession | - |
| Modification du régime | - |
| Autres | - |
| | - |
| Provision au 31/12/2017 | (9 784) |

| Charge de l'exercice | |
|---|--------------|
| Coût des services rendus | (766) |
| Charge d'intérêt | (147) |
| Amortissement des pertes et gains actuariels | - |
| Amortissement des services passés | - |
| Rendement calculé des actifs | - |
| Autres | - |
| Charge/Produit de retraite de l'exercice | (913) |

| Evolution OCI depuis la première application | |
|---|----------------|
| OCI ouverture (gains/pertes actuariels) | (3 613) |
| Ecarts actuariels de l'exercice | 1 712 |
| Autres | - |
| OCI clôture : gains/pertes actuariels | (1 901) |

| | |
|---|------------|
| Taux d'actualisation 31/12/2017 (iboxx) | 1.30 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 1.2% |
| Durée résiduelle d'activité | - |
| Date d'évaluation | 31/12/2017 |
| Nombre de salariés | 2 037 |

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

| | |
|------------|--------|
| 31/12/2013 | 5 902 |
| 31/12/2014 | 9 332 |
| 31/12/2015 | 9 586 |
| 31/12/2016 | 10 844 |
| 31/12/2017 | 9 784 |

4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2017 | | 31 décembre 2016 | |
|--------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| - Dettes sociales | | 23 193 | | 25 325 |
| - Tva | 10 424 | 16 904 | 9 819 | 18 452 |
| - Autres impôts et taxes | 9 941 | 3 185 | 6 306 | 2 723 |
| Total | 20 365 | 43 282 | 16 125 | 46 500 |

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.15 - Autres passifs courants et non courants

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2017 | | 31 décembre 2016 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Non courants | Courants | Non courants | Courant |
| - Dettes sur immobilisations | | | | |
| - Dettes sociales | | | | |
| - Autres dettes | 1 514 | 4 960 | 2 080 | 5 780 |
| - Produits constatés d'avance § écarts conversion | | | | |
| Total | 1 514 | 4 960 | 2 080 | 5 780 |

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

(*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

4.1.16 – Créances nettes de dépréciations

Au 31 décembre 2017

| (En milliers d'euros) | Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation | | | | Actifs non dépréciés et non échus | Total (*) |
|-----------------------|--|---------------|--------------|--------|-----------------------------------|-----------|
| | 0 à 6 mois | 6 mois à 1 an | Plus d'un an | Total | | |
| Clients | 14 424 | 880 | 22 705 | 38 009 | 27 790 | 65 799 |

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 692 K€

Sur les 22 705 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 22 326 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines brutes s'élève à 33 543 K€ (dont 27 301 K€ à plus d'un an) dépréciées selon les modalités définies au paragraphe 2.28 pour un montant de 7 159 K€ (dont 2 183 K€ liés à la durée de détention).

Au 31 décembre 2016

| (En milliers d'euros) | Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation | | | | Actifs non dépréciés et non échus | Total (*) |
|-----------------------|--|---------------|--------------|--------|-----------------------------------|-----------|
| | 0 à 6 mois | 6 mois à 1 an | Plus d'un an | Total | | |
| Clients | 18 120 | 2 078 | 24 406 | 44 604 | 26 132 | 70 736 |

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 576 K€

Les mouvements sur les provisions sur clients se présentent comme suit :

| (En milliers d'euros) | montant initial | dotations | reprises | écarts conversion | Solde |
|--|-----------------|--------------|-------------|-------------------|--------------|
| Provision sur créances | 5 558 | 948 | -741 | -256 | 5 509 |
| Provision liée à la durée de détention | 2 018 | 272 | | -107 | 2 183 |
| Total | 7 576 | 1 220 | -741 | -363 | 7 692 |

4.1.17 - Engagements hors bilan

| Engagements | 31 décembre 2017 (en milliers d'euros) | 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) |
|--|---|---|
| - Intérêts restant à payer sur emprunts | 1 993 | 3 111 |
| - Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1) | 417 | 372 |
| - Cautions données | 1 472 | 1 198 |
| - Autres garanties | 785 | 709 |
| Total | 4 667 | 5 390 |

| Dettes garanties par des sûretés | | |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| - Privilège prêteur de deniers | - | - |
| - Nantissement d'actions | - | - |
| - Nantissement de matériel | 0 | 0 |
| - Hypothèques | 1 426 | 1 583 |
| Total | 1 426 | 1 583 |

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 4 331 K€. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 |
|------------------------|------------------|------------------|
| - A moins d'un an | 3 264 | 3 774 |
| - Entre un et cinq ans | 8 358 | 7 757 |
| - A plus de cinq ans | 2 533 | 2 375 |
| Total | 14 155 | 13 906 |

4.1.18 - Activités abandonnées

Mauritanie : L'établissement mauritanien de Dragui-Transports a été contraint d'interrompre son activité au mois de mai 2014 en raison d'importants retards de paiements générant une créance client supérieure à 10 M€. Les négociations engagées avec le client et les autorités compétentes ont finalement abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 février 2015 en exécution duquel un montant de 6,3 M€ a été versé en faveur de Dragui-Transports pour solde des créances clients et créances sur l'Etat Mauritanien, quitus fiscal et fermeture de l'établissement.

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêt.

Les actifs diminuent de 1 459 K€ et les passifs de 1 959 K€ en raison, d'une part d'un impact de présentation de -844 K€ sur l'établissement mauritanien suite à la neutralisation des créances clients antérieurement provisionnées, et d'autre part de l'impact de l'évolution du taux de change dans les deux pays (-12 % en Mauritanie et -23 % en Tunisie).

4.2 - Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

4.2.1 - Composition du capital social

| | Nombre | Valeur nominale |
|---|------------------|-----------------|
| Actions composant le capital au début de l'exercice | 4 000 000 | 5.35 € |
| Actions nouvelles créées pendant l'exercice | | |
| Actions composant le capital au 31 décembre 2017 | 4 000 000 | 5.35 € |

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Un dividende de 0.5€ par action a été distribué sur l'exercice.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

| (En milliers d'euros) | 31/12/2016 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2017 |
|--------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Primes d'émission | 4 | | | 4 |
| Réserve légale | 1 938 | 204 | | 2 142 |
| Réserves consolidées (1) | 33 519 | 9 129 | | 42 648 |
| Ecart de conversion | 1 313 | | 964 | 349 |
| | 36 774 | 9 333 | 964 | 45 143 |

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2017 : 32 173 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

| | 31/12/2016 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2017 |
|------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Nombre de titres | 134 892 | 1 384 | | 136 276 |
| Valeur (en milliers d'euros) | 2 056 | 90 | | 2 145 |

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

4.3 - Notes sur le compte de résultat

4.3.1 - Produits des activités ordinaires

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | | |
| dont ventes de biens | 448 | 231 |
| dont prestations de services | 229 859 | 218 406 |
| | 230 307 | 218 637 |
| Intérêts | | |
| Redevances | | |
| Dividendes | | |
| Total | 230 307 | 218 637 |

4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires France | 209 521 | 196 941 |
| Chiffre d'affaires International | 20 786 | 21 696 |
| Total | 230 307 | 218 637 |

4.3.3 - *Charges de Personnel*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires | 70 304 | 69 468 |
| Charges sociales (*) | 26 215 | 25 307 |
| Personnel intérimaire | 17 269 | 14 086 |
| Participation des salariés | 244 | 406 |
| Avantages du personnel | 365 | 442 |
| Total | 114 397 | 109 709 |

(*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

| | | |
|--------------|-------|-------|
| Total | 3 889 | 40 12 |
|--------------|-------|-------|

Par ailleurs il est pris en réduction du poste de charges sociales un montant de 3 768 K€ au titre du CICE sur l'ensemble des sociétés du groupe.

4.3.4 - *Amortissements, provisions et pertes de valeur*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Dotations | | |
| . aux amortissements | 29 569 | 28 027 |
| . dépréciation des Goodwill | 82 | - |
| . aux provisions | 2 659 | 1 943 |
| . aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (*) | 1 381 | 993 |
| Total | 33 691 | 30 963 |
| Reprises | | |
| . d'amortissements | | |
| . de provisions | 1 553 | 1 137 |
| . de provisions pour pertes de valeur d'actifs (*) | 807 | 732 |
| Total | 2 360 | 1 869 |

(*) Il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients sur les créances commerciales clients (cf. note 4.1.16)

4.3.5 - *Autres produits et charges courants*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Charges de gestion courantes | 669 | 488 |
| Pénalités sur marchés | 163 | 103 |
| Rappels d'impôts et pénalités | 45 | 23 |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées | 1 986 | 1 000 |
| Cessions d'immobilisations | -2 195 | -1 339 |
| Reprise subventions investissement | -667 | -394 |
| Total | 1 | 119 |

4.3.6 - *Coût de l'endettement financier brut*

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|---|---------------|---------------|
| - Intérêts sur emprunts | 1 443 | 1 988 |
| - Intérêts sur contrats de location financement | 333 | 399 |
| - Intérêts sur dettes commerciales | 5 | 4 |
| - Intérêts et agios bancaires | 179 | 293 |
| - Intérêts divers | 100 | 69 |
| Total de l'endettement financier brut | 2 060 | 2 753 |

4.3.7 - Décomposition des autres produits et charges financiers

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Produits financiers sur société ME | 2 191 | 2 175 |
| Autres produits financiers | 39 | 45 |
| Autres charges financières | | |
| Provisions charges d'actualisation | -228 | -673 |
| Provisions financières | | |
| Cessions d'immobilisations financières | | -268 |
| Résultat de change | 98 | 30 |
| Total autres produits et charges financiers | 2 100 | 1 309 |

4.3.8 - Impôts

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Impôt exigible | 637 | 3 231 |
| Impôt différé | 71 | -665 |
| Total charge d'impôts | 708 | 2 566 |

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

| (En milliers d'euros) | |
|--|--------------|
| Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence Et hors activités arrêtées) | 7 339 |
| Charge d'impôt effective | 708 |
| Résultat consolidé avant impôt | 8 047 |
| Charge d'impôt théorique (33.333 %) | 2 682 |
| Impact différence taux France (dont passage 25%) | -546 |
| Impact des différences de taux (Maroc) | -16 |
| Impact écarts permanents | -1 412 |
| | 708 |

4.3.9 - Intérêts non contrôlés

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Dragui-Transports | 87 | 84 |
| ▣ Autres sociétés | 20 | 8 |
| Total intérêts minoritaires | 102 | 92 |

Les pourcentages d'intérêts des minoritaires principaux sont le suivant :

| | % |
|---|-------|
| Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014) | 40.52 |
| Dragui-Transports | 4.35 |

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts minoritaires car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

4.3.10 – *Résultat net par action*

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat net (part du groupe) | 7 398 | 9 033 |
| Nombre total d'actions (hors autocontrôle) | 3 863 724 | 3 865 108 |
| Résultat net par action (en euros) | 1.914727 | 2.337188 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 1.914727 | 2.337188 |

4.3.11 – *Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées*

| (En milliers d'euros) | France | International | Total |
|--|--------|---------------|-------|
| Contribution au résultat (hors activités arrêtées) | 6 459 | 1 135 | 7 594 |

4.3.12 - *Informations sectorielles par secteur d'activité*

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, à l'exclusion des activités de traitement liées à des contrats de propreté.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2017, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|---|------------------|--------------------|--------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 160 668 | 69 639 | - | 230 307 |
| Résultat opérationnel | 6 192 | 1 581 | - | 7 773 |
| Résultat financier | 645 | -175 | - | 470 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | - | 59 |
| Résultat avant impôts | 6 837 | 1 406 | - | 8 302 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | -708 |
| Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées | | | | 7 594 |

Au 31 décembre 2016, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|---|------------------|--------------------|--------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 175 276 | 43 361 | - | 218 637 |
| Résultat opérationnel | 8 717 | 4 089 | - | 12 806 |
| Résultat financier | -252 | - 504 | - | -756 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | - | -359 |
| Résultat avant impôts | 8 465 | 3 585 | - | 11 691 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | -2 566 |
| Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées | | | | 9 125 |

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Autres | Consolidé |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|--------|-----------|
| Dotation aux amortissements | 15 674 | 13 895 | - | 29 569 |
| | 15 674 | 13 895 | - | 29 569 |

Les données bilancielle utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

| au 31 Décembre 2017 | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Consolidé |
|--|---------------------|-----------------------|-----------|
| valeur nette comptable des immobilisations | 55 138 | 41 339 | 96 477 |
| Investissements réalisés | 23 177 | 9 585 | 32 762 |

| au 31 Décembre 2016 | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Consolidé |
|--|---------------------|-----------------------|-----------|
| valeur nette comptable des immobilisations | 49 407 | 46 528 | 95 935 |
| Investissements réalisés | 12 100 | 11 439 | 23 539 |

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

| | Secteur Propreté | Secteur Traitement | Consolidé |
|------|---------------------|-----------------------|-----------|
| 2017 | 8 274 | 280 | 8 554 |
| 2016 | 8 263 | 280 | 8 543 |

4.3.13 - Effectif moyen du personnel

| | 12/2017 | 12/2016 |
|------------------|---------|---------|
| - effectif moyen | 3 394 | 3 382 |

4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 71,82 % du capital de la société. Le reliquat, soit 28,18 % du capital, est sur le marché financier et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

4.4.1 - Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

| Parties liées concernées | 2017 | | | 2016 | | |
|--|--------------------|-----------|------------|--------------------|-----------|-----------|
| | Achats de services | créances | dettes | Achats de services | créances | dettes |
| - Sci François-Charles Investissements | 1 167 | 87 | 117 | 1 144 | 97 | 7 |
| - Sci de la Nartuby | 329 | - | 69 | 335 | - | 35 |
| | 1 523 | 87 | 186 | 1 479 | 97 | 42 |

Ces SCI sont contrôlées par M. Pizzorno et son groupe familial.

4.4.2 –Rémunérations des principaux dirigeants :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------|--------------|
| - Salaires et autres avantages à court terme | 634 | 987 |
| - Honoraires et jetons de présence | 20 | - |
| - Avantages postérieurs à l'emploi | 56 | 61 |
| - Total | 710 | 1 048 |

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Monsieur Francis Pizzorno jusqu'au 28 mars 2017, Madame et Monsieur Devalle. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 60 K€ pour l'année 2017.

Les rémunérations des dirigeants ont fortement diminué car monsieur Francis Pizzorno a démissionné le 28 mars 2017 de son poste de président du conseil d'administration et il n'y a plus de rémunération le concernant après cette date.

4.5 - Evènements postérieurs à la clôture

Valteo, filiale du Groupe PIZZORNO Environnement, a récemment été informée qu'une décision de justice du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononce l'annulation de l'autorisation préfectorale en cours concernant l'ISDND située sur le territoire du Cannet-des-Maures pour des motifs d'urbanisme, et enjoint le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision. La société prévoit en conséquence une fermeture du site durant la première quinzaine du mois d'août 2018.

Cet arrêt entraînera des conséquences :

- Sociales, qui nous conduiraient à envisager des reclassements, et des licenciements pour motif économiques pour une partie du personnel du site ;
- Economiques, avec une baisse du chiffre d'affaires estimée à 5 M€ sur l'exercice.

6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe

6.1 -Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2 –Risques de crédit

Comme évoqué au paragraphe 2.28, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3 –Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4 -Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

6.5 -Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 24 825 K€ au 31/12/2017 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités (cash) de 27 420 K€

6.6-Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

| | K € | |
|------------------|---------------|---------------|
| | DEBIT | CREDIT |
| Emprunts | | 7 235 |
| Comptes de tiers | 31 102 | 36 635 |
| Trésorerie | 3 857 | |
| Total | 34 959 | 43 870 |
| Solde global | | 8 911 |

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 89 K€.

6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0.70% et 4.20% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.50 % et 3.00% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6.50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0.95% et 7.25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

| (En milliers d'euros) | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|---|------------------|------------------|
| Solde des emprunts à taux variable (K€) | 3 355 | 4 529 |
| Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières) | 4 | 5.31 |
| Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€) (*) | 39 | 50 |

(*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.